

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 15 août 2022 à 19h34 à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, avec webdiffusion interactive.

Sont présents :

Margarita Lafontaine, conseillère n° 1  
Jean-Pierre Pouliot, conseiller n° 2  
Loren Allen, conseiller n° 3  
Eddy Whitcher, conseiller n° 4  
Gilles Asselin, conseiller n° 5  
Nancy Lanteigne, conseillère n° 6  
formant quorum sous la présidence de Denis Vaillancourt, maire.

Est également présent :

Jean-François Grandmont, directeur général et greffier-trésorier

Assiste à distance :

Maike Storks, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

---

**ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 5. CORRESPONDANCE**
- 6. URBANISME**
  - 6.1. Rapport du responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal
  - 6.2. Mont Foster - Entente relative à des travaux municipaux - Acceptation des ouvrages et transfert de propriété avec servitudes
- 7. ADMINISTRATION**
  - 7.1. Approbation des comptes et transferts
  - 7.2. Rapport des dépenses autorisées
  - 7.3. Règlement numéro 387-2022 relatif au traitement des élus municipaux - Fin du processus d'adoption
  - 7.4. Règlement numéro 388-2022 relatif au traitement des élus municipaux - Avis de motion, dépôt et présentation du projet
  - 7.5. Hôtel de ville - Offre de services professionnels en architecture - Étude de faisabilité (Volet 1) - Inspection et rapport de mise aux normes de sécurité-vétusté de l'édifice avec estimation budgétaire
  - 7.6. Congrès de la FQM - 22 au 24 septembre 2022
- 8. VOIRIE**
  - 8.1. Appel d'offres 2022-02 - Réfection du chemin Paramount - Contrôle des matériaux
- 9. ENVIRONNEMENT**
  - 9.1. Entente intermunicipale abattage d'arbres et foresterie - Renouvellement
  - 9.2. Enlèvement de phragmite dans étang partiellement dans l'emprise municipale - Demande de collaboration
  - 9.3. Campagne d'échantillonnage de la qualité de l'eau du bassin versant du lac Davignon - Demande d'aide financière
- 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 10.1. Sécurité routière - Travaux - Vitesse
- 11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 12. LOISIRS ET CULTURE**
  - 12.1. Entente de loisirs Ville de Lac-Brome - Renouvellement

- 13. VARIA
- 14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

---

**199-0822**  
**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres participants à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à 19h34.

Le maire s'adresse aux personnes présentes.

---

**200-0822**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Pierre Pouliot  
APPUYÉ PAR Nancy Lanteigne  
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- 9.4 Berce du Caucase - Information - Carte de la distribution dans Bolton-Ouest
- 12.2 Fête des voisins

Adoptée à l'unanimité

---

**201-0822**  
**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une première période de questions.

---

**202-0822**  
**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

IL EST PROPOSÉ PAR Gilles Asselin  
APPUYÉ PAR Eddy Whitcher  
ET RÉSOLU :

D'approuver la version française des procès-verbaux des 13 juin et 11 juillet 2022 et la version anglaise des procès-verbaux des 6 et 13 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité

**203-0822**  
**CORRESPONDANCE**

Une copie de la correspondance reçue a été transmise aux membres du conseil. Aucun nouveau document à ajouter.

---

**204-0822**  
**URBANISME**  
**RAPPORT DU RESPONSABLE DE L'URBANISME ET**  
**INSPECTEUR MUNICIPAL**

Le rapport du service d'urbanisme du mois de juillet 2022 est déposé.

Nombre de permis : 13

Valeur des travaux : 528 900 \$

---

**205-0822**  
**URBANISME**  
**MONT FOSTER - ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX**  
**MUNICIPAUX - ACCEPTATION DES OUVRAGES ET**  
**TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ AVEC**  
**SERVITUDES**

ATTENDU que les travaux réalisés sur le chemin du Mont-Foster ont été réalisés conformément au protocole d'entente pour le projet du Mont Foster;

Il EST PROPOSÉ PAR Nancy Lanteigne  
APPUYÉ PAR Gilles Asselin  
ET RÉSOLU :

- d'accepter les travaux réalisés sur le chemin du Mont-Foster (phase 2 et 3) dans le cadre de l'entente signée le 5 février 2020 entre la Municipalité, Sud Participation Burel Canada inc. et monsieur Guy Lussier;
- d'autoriser le directeur général à signer le certificat d'acceptation des ouvrages;
- d'autoriser le maire et le directeur général à négocier et à signer tout contrat pour la prise de possession du chemin du Mont-Foster, incluant un droit de passage et les servitudes afférentes, pour et au nom de la Municipalité et conformément au protocole d'entente :
- que l'aménagement et l'entretien du droit de passage pour l'accès aux lots 5 193 116 et 6 475 414 du cadastre du Québec soient à la charge des propriétaires riverains.

Ont voté en faveur : Margarita Lafontaine, Jean-Pierre Pouliot, Eddy Whitcher, Gilles Asselin, Nancy Lanteigne.

A voté contre : Loren Allen.

EN FAVEUR : 5

CONTRE : 1

Adoptée à la majorité

---

**206-0822**  
**ADMINISTRATION**  
**APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

Il EST PROPOSÉ PAR Jean-Pierre Pouliot  
APPUYÉ PAR Eddy Whitcher  
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes et transferts en date du 11 août 2022 au montant de 118 384,51 \$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Adoptée à l'unanimité

---

**207-0822**  
**ADMINISTRATION**  
**RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES**

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées.

---

**208-0822**  
**ADMINISTRATION**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2022 RELATIF AU TRAITEMENT  
DES ÉLUS MUNICIPAUX - FIN DU PROCESSUS D'ADOPTION**

Attendu que certaines modifications doivent être apportées au projet de *Règlement numéro 387-2022 relatif au traitement des élus municipaux*, notamment afin d'apporter des précisions à la formule d'indexation;

Attendu la recommandation du directeur général de mettre fin au processus d'adoption du projet de *Règlement numéro 387-2022* et de reprendre le processus avec un nouveau numéro de projet de règlement;

Il EST PROPOSÉ PAR Margarita Lafontaine  
APPUYÉ PAR Loren Allen  
ET RÉSOLU :

De mettre fin au processus d'adoption du projet de *Règlement numéro 387-2022 relatif au traitement des élus municipaux*.

Adoptée à l'unanimité

**209-0822**  
**ADMINISTRATION**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 388-2022 RELATIF AU TRAITEMENT**  
**DES ÉLUS MUNICIPAUX - AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET**  
**PRÉSENTATION DU PROJET**

Avis de motion est donné par Denis Vaillancourt, Maire, à l'effet qu'à l'occasion d'une prochaine assemblée du conseil sera présenté pour adoption le *Règlement numéro 388-2022 relatif au traitement des élus municipaux*.

Monsieur le maire dépose le projet de *Règlement numéro 388-2022 relatif au traitement des élus municipaux*.

Une copie du projet de règlement est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Monsieur le maire présente le projet.

*Le projet de Règlement numéro 388-2022 :*

- *Fixe la rémunération annuelle à 12 486 \$ pour le maire et à 4162 \$ pour chaque conseiller (augmentation de 2%);*
- *La rémunération annuelle actuelle en 2022 est de 12 240 \$ pour le maire et de 4 080 \$ pour chaque conseiller; de plus, et conformément à ce que prescrit la Loi, une allocation de dépense représentant la moitié de la rémunération ainsi établie est versée à chaque membre du conseil.*

<i>Poste</i>	<i>Allocation actuelle</i>	<i>Allocation proposée</i>
<i>Maire</i>	<b>6 120 \$</b>	<b>6 243 \$</b>
<i>Conseiller</i>	<b>2 040 \$</b>	<b>2 081 \$</b>

- *Il abolit l'allocation fixe mensuelle de 30,60\$ que le maire reçoit pour compenser l'utilisation de son téléphone cellulaire dans le cadre de ses fonctions;*
- *Le Règlement prévoit une indexation annuelle en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada pour la province de Québec à compter de l'exercice financier qui commence après son entrée en vigueur. Il ne prévoit aucune rémunération additionnelle. Il prévoit la procédure pour un remboursement des frais de déplacement en automobile de 0,55 \$ par kilomètre effectué;*

- *Le Règlement numéro 388-2022 aura un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il remplace le règlement 375-2021.*

---

**210-0822**  
**ADMINISTRATION**  
**HÔTEL DE VILLE - OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS**  
**EN ARCHITECTURE - ÉTUDE DE FAISABILITÉ (VOLET 1) -**  
**INSPECTION ET RAPPORT DE MISE AUX NORMES DE**  
**SÉCURITÉ-VÉTUSTÉ DE L'ÉDIFICE AVEC ESTIMATION**  
**BUDGÉTAIRE**

ATTENDU que l'édifice de l'Hôtel de Ville a un caractère patrimonial et qu'il est souhaitable d'en faire l'inspection et d'obtenir un rapport sur son état et sa mise aux normes préalablement à toute prise de décision;

ATTENDU que le conseil souhaite que ce rapport soit étudié par un comité formé de trois élu(e)s et d'un citoyen ayant de l'expérience dans ce domaine en vue de faire des recommandations au conseil et ce, préalablement à toute autre démarche;

Il EST PROPOSÉ PAR Margarita Lafontaine  
APPUYÉ PAR Gilles Asselin  
ET RÉSOLU :

D'accepter le volet 1 de l'offre de services professionnels en architecture présentée par la firme Favreau Blais Associés Architectes pour l'inspection du bâtiment existant de l'Hôtel de Ville et la préparation d'un rapport de mise aux normes de sécurité-vétusté de l'édifice, incluant une estimation budgétaire du coût des travaux;

De financer cette dépense de 5000 \$ plus taxes, à même le fonds général de la municipalité et/ou toute subvention à cet effet;

Adoptée à l'unanimité

---

**211-0822**  
**ADMINISTRATION**  
**CONGRÈS DE LA FQM - 22 AU 24 SEPTEMBRE 2022**

Il EST PROPOSÉ PAR Loren Allen  
APPUYÉ PAR Jean-Pierre Pouliot  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire à participer au prochain congrès de la FQM qui aura lieu du 22 au 24 septembre 2022 à Montréal, d'assumer les frais d'inscription et de permettre le remboursement dépenses relatives à cet événement (repas, hébergement et transport (0.55\$/km) conformément à la réglementation;

De financer ces dépenses à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

Adoptée à l'unanimité

---

**212-0822**  
**VOIRIE**  
**APPEL D'OFFRES 2022-02 - RÉFECTION DU CHEMIN**  
**PARAMOUNT- CONTRÔLE DES MATÉRIAUX**

IL EST PROPOSÉ PAR Gilles Asselin  
APPUYÉ PAR Eddy Whitcher  
ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre de service à prix unitaire de Labo Montérégie pour le contrôle qualitatif des matériaux présenté dans le cadre du projet de réfection du chemin Paramount (Appel d'offres 2022-02) pour un montant estimé à 23 382 \$ plus taxes;

De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, conformément au règlement numéro 386-2022;

D'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

---

**213-0822**  
**ENVIRONNEMENT**  
**ENTENTE INTERMUNICIPALE ABATTAGE D'ARBRES ET**  
**FORESTERIE - RENOUVELLEMENT**

IL EST PROPOSÉ PAR Loren Allen  
APPUYÉ PAR Eddy Whitcher  
ET RÉSOLU :

D'informer la MRC Brome-Missisquoi que la Municipalité souhaite renouveler l'entente intermunicipale relative à la foresterie et à l'application des dispositions réglementaires concernant l'abattage d'arbres.

Adoptée à l'unanimité

---

**214-0822**  
**ENVIRONNEMENT**  
**ENLÈVEMENT DE PHRAGMITE DANS UN ÉTANG**  
**PARTIELLEMENT DANS L'EMPRISE MUNICIPALE -**  
**DEMANDE DE COLLABORATOIN**

ATTENDU que la phragmite (roseau commun) est une espèce envahissante;

Attendu qu'elle a été identifiée sur une partie du lot 5 192 713 du cadastre du Québec;

Attendu que celle-ci a tendance à obstruer le déversoir municipal de l'étang situé en bordure du chemin Mason.

Il EST PROPOSÉ PAR Loren Allen  
APPUYÉ PAR Jean-Pierre Pouliot  
ET RÉSOLU :

D'appuyer les démarches des propriétaires du lot 5 192 713 situé sur le chemin Mason pour obtenir les autorisations requises pour procéder à l'enlèvement de la phragmite sur leur propriété adjacente au chemin Mason;

D'autoriser le directeur général à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

---

**215-0822**  
**ENVIRONNEMENT**  
**CAMPAGNE D'ÉCHANTILLONNAGE DE LA QUALITÉ DE**  
**L'EAU DU BASSIN VERSANT DU LAC DAVIGNON -**  
**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il EST PROPOSÉ PAR Margarita Lafontaine  
APPUYÉ PAR Nancy Lanteigne  
ET RÉSOLU :

D'accorder une aide financière au montant de 600 \$ au Comité de sauvegarde du bassin versant du lac Davignon dans le cadre de sa campagne d'échantillonnage de l'eau.

Adoptée à l'unanimité

---

**216-0822**  
**ENVIRONNEMENT**  
**BERCE DU CAUCASE - INFORMATION - CARTE DE LA**  
**DISTRIBUTION DANS BOLTON-OUEST**

ATTENDU que la berce du Caucase, une plante envahissante et toxique, a été répertoriée à plusieurs endroits sur notre territoire;

ATTENDU que son contrôle est essentiel afin de protéger les citoyens.

Il EST PROPOSÉ PAR Gilles Asselin  
APPUYÉ PAR Eddy Whitcher  
ET RÉSOLU :



Qu'une carte mentionnant les secteurs affectés par la berce du Caucase soit publiée sur le site internet de la municipalité;

D'inviter les citoyens à signaler la présence de berce du Caucase sur leur propriété ou à tout autre endroit sur notre territoire. Celle-ci sera enlevée aux frais de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

---

**217-0822**  
**SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
**SÉCURITÉ ROUTIÈRE - TRAVAUX - VITESSE**

Il EST PROPOSÉ PAR Gilles Asselin  
APPUYÉ PAR Loren Allen  
ET RÉSOLU :

QUE le directeur général et le superviseur de voirie soient désignés à titre de personnes responsables de l'entretien d'un chemin public au sens du *Code de la sécurité routière*;

Que les vitesses maximales autorisées dans les zones de travaux soient consignées dans un registre conformément à l'article 303.1 du *Code de la sécurité routière*.

Adoptée à l'unanimité

---

**218-0822**  
**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

Aucun dossier.

---

**219-0822**  
**LOISIRS ET CULTURE**  
**ENTENTE DE LOISIRS VILLE DE LAC-BROME -**  
**RENOUVELLEMENT**

Il EST PROPOSÉ PAR Jean-Pierre Pouliot  
APPUYÉ PAR Margarita Lafontaine  
ET RÉSOLU :

De renouveler pour une année l'entente en matière de loisirs avec la Ville de Lac-Brome;

Que le maire et le directeur général ou la directrice générale adjointe soient autorisés à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

---

**220-0822**  
**LOISIRS ET CULTURE**  
**FÊTE DES VOISINS**

Madame Nancy Lanteigne invite les citoyens à participer à la Fête des voisins qui aura lieu le samedi 27 août prochain à compter de midi.

Adoptée à l'unanimité

---

**221-0822**  
**VARIA**

Aucun dossier.

---

**222-0822**  
**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une deuxième période de questions au cours de laquelle les personnes assistant à la diffusion en direct peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public de façon électronique avant le début de la séance.

---

**223-0822**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Pierre Pouliot  
APPUYÉ PAR Margarita Lafontaine  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De lever l'assemblée. Il est 21h31.

---

Jean-François Grandmont, OMA  
Directeur général et greffier-trésorier

---

Denis Vaillancourt  
Maire

**Attestation**

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.